



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 10ème législature

PAC

Question écrite n° 41709

### Texte de la question

M. Jean-Marie Roux appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur les lourdes conséquences qu'entraînent, pour la filière vinicole, le blocage des aides européennes entrant dans le cadre du FEOGA. Depuis le 1er janvier 1994, ces aides ne sont plus attribuées en France en raison, semble-t-il, de l'absence de définition des critères d'éligibilité pour en bénéficier. Il lui demande quelles sont les initiatives qu'il peut prendre afin de permettre l'examen au plus tôt des dossiers transmis par les caves coopératives.

### Texte de la réponse

Les concours du FEOGA dont peuvent bénéficier les coopératives et SICA pour leurs investissements dans le secteur vinicole sont soumis au respect de critères fixes par la Commission européenne. Les dossiers de demandes d'aides déposés depuis 1994 à ce titre sont instruits en fonction de ces critères. Toutefois, beaucoup de dossiers ont été bloqués du fait d'un litige avec la Commission européenne portant notamment sur l'éligibilité des caves produisant des vins de table. Des discussions ont actuellement lieu avec la Commission européenne et devraient aboutir prochainement à des solutions de nature à répondre à l'essentiel des préoccupations des coopératives vinicoles.

### Données clés

**Auteur :** [M. Roux Jean-Marie](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 41709

**Rubrique :** Politiques communautaires

**Ministère interrogé :** agriculture, pêche et alimentation

**Ministère attributaire :** agriculture, pêche et alimentation

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 juillet 1996, page 4041

**Réponse publiée le :** 14 octobre 1996, page 5388